

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 13 octobre 2015** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

Absent : monsieur Sylvain Lemire, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

2015-10-282 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié :

4.5 Demande d'approbation au PIIA no 2015-41, lot 3 910 274 (1695, boul. Perrot) est retiré de l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2015-10-283 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2015, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015, tel que présenté.

ADOPTÉE

2015-10-284 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2015 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois de septembre 2015, au montant de **486 492,71 \$**.

ADOPTÉE

2015-10-285 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2015 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois de septembre 2015, au montant de **2 264 245,86 \$**.

ADOPTÉE

2015-10-286 **ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS – DÉPÔT**

La trésorière dépose, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, les états comparatifs du second semestre de l'année financière 2015.

2015-10-287 **AUTORISATION DE DÉPENSES – ACHAT DE TABLETTES ÉLECTRONIQUES**

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer l'accès à distance et l'efficacité de l'équipe de gestion.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'autoriser une dépense de **15 714,04 \$** plus taxes, pour l'acquisition de 6 tablettes électroniques avec stations d'accueil et matériel informatique nécessaire à leur fonctionnement.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-100-00-210.

ADOPTÉE

2015-10-288 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-37 – RÈGLEMENT MODIFIANT PLUSIEURS DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437, NOTAMMENT AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX REMISES ET LES RÈGLES APPLICABLES À L'AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DU PARC INDUSTRIEL**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 par le projet de règlement numéro 437-37, notamment afin de modifier les normes relatives aux remises et les règles applicables à l'aménagement des entrées du parc industriel.

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 14 juillet 2015 et qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du 8 septembre 2015;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 18h30 au Carrefour Notre-Dame;

Considérant que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et concerne l'ensemble du territoire;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter avec changements le second projet de règlement no **437-37** intitulé « Règlement modifiant plusieurs dispositions du Règlement de zonage no 437, notamment afin de modifier les normes relatives aux remises et les règles applicables à l'aménagement des entrées du parc industriel ».

Que copie de ce second projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2015-10-289 **RÈGLEMENT NO 437-36 – RÈGLEMENT MODIFIANT LES NORMES APPLICABLES À LA ZONE C-420 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437, par le règlement no 437-36, qui vise la zone C-420 et a pour but de fixer un nombre maximum de 4 matériaux de revêtements extérieurs, à l'exclusion de la toiture, pour les bâtiments des classes d'usage du groupe « Habitation » et de permettre les constructions en porte-à-faux avec un empiètement maximal de 50 centimètres dans les marges de recul latérales pour la classe d'usage « Habitation multifamiliale »;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 juillet 2015, qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du 11 août 2015 et que le second projet a été adopté à la séance du 8 septembre 2015;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 8 septembre à 18h30 au Carrefour Notre-Dame;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'adopter le règlement no **437-36** intitulé « Règlement modifiant les normes applicables à la zone C-420 du Règlement de zonage no 437 ».

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la délivrance du certificat de conformité final.

ADOPTÉE

2015-10-290 **RÈGLEMENT NO 520-1 – DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DU REGISTRE**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose une copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 8 octobre 2015, concernant le Règlement no **520-1** intitulé « Règlement modifiant le Règlement no 520, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de **82 700 \$** ».

2015-10-291 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2015-38, LOT 4 473 118 (PLACE ANNE-HÉBERT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2015-38 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance réelle du droit de propriété des immeubles voisins puisque la subdivision n'augmente pas le nombre de lots constructibles;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure no **2015-38**: lot 4 473 118 (Place Anne-Hébert) à l'effet de permettre le lotissement de 3 terrains donnant sur la ligne extérieure d'une courbe de rue, avec chacun un frontage minimum, calculé à la marge de recul avant, inférieur à celui prescrit à la grille des usages et normes pour la zone H-207.

ADOPTÉE

2015-10-292 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2015-39, LOT 2 068 135 (2546, BOUL. PERROT)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2015-39 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice au requérant pour la portion de la demande portant sur le mur de soutènement;

Considérant que la demande portant sur l'abri d'auto permanent n'est pas considérée comme mineure par les membres du comité;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure no **2015-39** : lot 2 068 135 (2546, boul. Perrot) à l'effet de permettre uniquement la construction d'un mur de soutènement d'une hauteur de 1,85 mètre au lieu de 1,5 mètre prescrit à la réglementation.

ADOPTÉE

2015-10-293 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2015-36, LOT 2 068 088 (2495, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le requérant souhaite agrandir le bâtiment agricole sur sa propriété;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2015-36 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement que le Conseil **accepte** la demande no **2015-36**, conditionnellement à ce que le coloris de la tôle soit changé pour un autre coloris s'agençant mieux à la tôle existante et soit resoumit au CCU.

ADOPTÉE

2015-10-294 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2015-40, LOT 2 068 135 (2546, BOULEVARD PERROT)

Considérant que les requérants souhaitent ajouter un abri d'auto permanent et faire une nouvelle aire de stationnement sur leur propriété;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 494;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2015-40 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement que le Conseil accepte la demande no **2015-40**, uniquement pour l'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement.

ADOPTÉE

2015-10-295 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2015-41, LOT 3 910 274 (1695, BOULEVARD PERROT)

Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

2015-10-296 OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DU DISJONCTEUR PRINCIPAL DU PANNEAU ÉLECTRIQUE DES ATELIERS MUNICIPAUX

Considérant que le disjoncteur principal du panneau électrique des ateliers municipaux doit être remplacé;

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour le remplacement de ce disjoncteur.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'octroyer un contrat avec **SIMAC électrotechnique Inc.** pour le remplacement du disjoncteur principal du panneau électrique des ateliers municipaux pour un prix maximum de **18 518 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-319-00-564.

ADOPTÉE

2015-10-297 AUTORISATION DE DÉPENSES – TERRAIN À CLÔTURER

Considérant que la Ville est propriétaire de deux terrains en conservation situés dans le secteur de l'Aristocrate;

Considérant que sur l'un de ces terrains (lot no 5 271 604), il y a présence d'un bassin de traitement qui contient de l'eau en permanence;

Considérant que la Ville souhaite procéder à l'installation d'une clôture autour de ce terrain afin d'éliminer les risques associés à la présence du bassin;

-110- Considérant que ce projet a été prévu dans le programme triennal d'immobilisations.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'approuver une dépense de **12 000 \$**, plus taxes afin que soit installée une clôture autour du terrain.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-400-00-731.

ADOPTÉE

2015-10-298 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDES DE CONSENTEMENT MUNICIPAL POUR INSTALLATIONS PAR DES ENTREPRISES DE TÉLÉCOMMUNICATION

Considérant que des entreprises de télécommunication procèdent à des installations sur le territoire de la Ville;

Considérant que ces entreprises requièrent que la Ville, à titre de gestionnaire des emprises publiques, vérifie que ces installations n'entrent pas en conflit avec les infrastructures municipales et consente aux travaux.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'autoriser Isabelle Roy, directrice des Services techniques, à signer les formulaires de demande de consentement municipal soumis par des entreprises de télécommunication.

ADOPTÉE

2015-10-299 OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE LA TOITURE DU CHALET AU PARC DES MÉSANGES

Considérant que la toiture du chalet du parc des Mésanges doit être remplacée;

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de 5 entrepreneurs, pour l'octroi du contrat de réfection de la toiture de ce chalet et a reçu 5 soumissions.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'octroyer un contrat de service avec **Construction Normand Lalonde Inc.** pour la réfection de la toiture du chalet au parc des Mésanges, au prix de **6 400 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-700-10-740.

ADOPTÉE

2015-10-300 OCTROI DE SUBVENTION – SOUPER 30^e ANNIVERSAIRE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière;

Considérant que la Ville désire soutenir le Club de l'Âge d'Or en contribuant financièrement au souper pour son 30^e anniversaire.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'octroyer une subvention au montant de **1 540,95 \$** au **Club de l'Âge d'Or Sainte-Jeanne-de-Chantal** pour son souper de 30^e anniversaire.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2015-10-301 ACHAT DE BILLETS – SOUPER 10^e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE STE-JEANNE-DE-CHANTAL

Considérant notamment l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits du souper seront versés à la Fondation du patrimoine Sainte-Jeanne-de-Chantal.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'acheter 2 billets pour le souper 10^e anniversaire « Hommage aux 10 familles pionnières fêtées depuis 2005 » aux profits de la **Fondation du patrimoine Sainte-Jeanne-de-Chantal**, qui se tiendra le 7 novembre prochain au Carrefour Notre-Dame, au coût total de **160 \$** et d'autoriser 2 membres du Conseil à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de septembre 2015 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2015 – CCU.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-10-302 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de lever la séance à 19h53.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
